

Prix de l'ECONOMIE SOCIALE

ANCIENNEMENT PRIX ROGER VANTHOURNOUT

19^{ème} ANNEE

Règlement : prix ENTREPRISE

ART 1 : Description des Prix 2011

Le Prix d'économie sociale récompense des entreprises situées en Régions Wallonne et Bruxelles-Capitale.

Par « Economie sociale », on entend les activités économiques productrices de biens ou de services, exercées par des sociétés, principalement coopératives et/ou à finalité sociale, des associations, des mutuelles ou des fondations, dont l'éthique se traduit par l'ensemble des principes suivants :

- 1 finalité de service à la collectivité ou aux membres, plutôt que finalité de profit;
- 2 autonomie de gestion;
- 3 processus de décision démocratique;
- 4 primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus.

Par son action, elle permet d'amplifier la performance du modèle de développement socio-économique de l'ensemble de la Région wallonne et vise l'intérêt de la collectivité, le renforcement de la cohésion sociale et le développement durable.

Seules les **entreprises d'Economie Sociale** pourront participer au concours, par exemple :

1. Culture, sports et loisirs : Musées, cinémas alternatifs, associations culturelles, clubs de sport, mouvements de jeunesse, défense du patrimoine...
2. Education et formation : Insertion socioprofessionnelle, écoles de devoir, associations d'alphabétisation, ONG d'éducation au développement, écoles du réseau libre ...
3. Santé : Maisons médicales, centres de santé mentale, plannings familiaux...
4. Action sociale : Maisons de repos, crèches, orphelinats, accueil des personnes handicapées, maisons de jeunes, hébergement pour les sans abri, restos du cœur, accueil et aide aux personnes...
5. Activités autres comme : Entreprises de production agro-alimentaire, production industrielle, recyclage, gestion de déchets, commerce équitable, coopératives d'activité, coopératives de travailleurs, organisations de financement alternatif, agences-conseil

En 2011, 4 prix de 8000 euros chacun

1. Entreprise Confirmée Bruxelles
2. Entreprise Confirmée Wallonne
3. Jeune Entreprise d'Insertion
4. Entreprise Confirmée ou Jeune Entreprise d'Insertion qui démontre sa préoccupation en matière de développement durable

1 & 2 : Les entreprises d'Economie Sociale confirmées :

Ces entreprises confirmées, une entreprise Wallonne et une entreprise Bruxelloise, auront démarré leurs activités avant le 31 décembre 2008.

3 : La jeune entreprise d'Economie Sociale d'insertion :

Cette jeune entreprise d'insertion Wallonne ou Bruxelloise, aura démarré ses activités ou démarré une nouvelle filière au plus tôt le 1er janvier 2009.

Seules les Entreprises actives dans l'insertion et ayant une activité économique pourront participer au concours,

- . EFT : entreprise de formation par le travail
- . AFT : atelier de formation par le travail
- . OISP : organisme d'insertion socioprofessionnelle ;
- . ILDE : initiatives locales de développement
- . EI : entreprise d'insertion ;
- . ETA : entreprise de travail adapté ;
- . Entreprises actives dans les services de proximité (hors écoles ou services de soins de santé).

NB : A défaut d'agrément officiel, le jury appréciera si les activités du demandeur relèvent ou non de l'Economie sociale d'insertion.

4 : L'entreprise d'Economie Sociale active dans le développement durable (DD); en phase de démarrage ou entreprise confirmée :

Le prix pour le DD est ouvert aux entreprises d'Economie Sociale confirmées ou en phase de démarrage.

Démontrez via notre formulaire comment votre entreprise est impliquée en matière de développement durable. Le jury du Prix de l'Economie Sociale désignera lui-même si votre entreprise est apte à participer au prix développement durable.

La structure participante ne peut s'inscrire que dans une seule catégorie.

L'inscription des 3 lauréats (prix entreprise confirmée et prix jeune entreprise) des deux dernières années sera refusée.

ART 2 : Procédure et documents à fournir

2.1 L'ensemble du dossier de candidature et ses annexes seront introduits auprès de l'asbl PVT au plus tard pour le 10.06.2011

Le dossier et les annexes sont à envoyer par **courrier postal** et par **e-mail** :

Adresse postale : ASBL PVT rue de steppes, 24 4000 Liège

Adresse électronique : info@prixdeleconomiesociale.be

Dans l'**objet** de votre mail, veuillez préciser la catégorie de prix et le nom de votre structure.

2.2 Les dossiers de candidature doivent être conformes au règlement.

Par souci de lisibilité, utilisez la police 10, le format informatique sera compatible pour PC. Nous recommandons « Word » pour les textes et « Excel » pour les comptes et finances.

Le dossier de candidature comprendra :

Pour les catégories Entreprises confirmées :

- 1) Le formulaire de candidature, dûment complété
- 2) Le bilan 2009 et 2010 (pas de compte BNB) et les comptes détaillés des exercices 2009 et 2010 (pas de compte BNB)
- 3) Les comptes résumés sur tableau Excel intitulé « analyse synthétique » (voir annexe)
- 5) Le budget de l'année 2011
- 6) Une copie des statuts
- 7) Fiche de présentation de votre structure + Utilisation de la bourse (max. une page A4)

Pour la catégorie Jeune entreprise d'insertion :

- 1) Le formulaire de candidature, dûment complété
- 2) Les comptes 2009 et 2010 (pas de compte BNB) résumés sur tableau Excel intitulé : «analyse synthétique » (voir annexe)
- 3) Le budget de l'année 2011
- 4) Une copie des statuts
- 5) Fiche de présentation de votre structure + Utilisation de la bourse (max. une page A4)

Pas de compte BNB

Veillez trouver sur le site internet dans les annexes à titre indicatif des exemples de comptes : exemple d'analyse synthétique (exemple_analyse_synthetique.xls).

Vous disposez d'un document vierge : Analyse synthétique propre aux entreprises confirmées et jeunes entreprises.

Celui-ci fait partie des documents à remplir pour que la candidature soit complète.

Attention : en cas de non respect d'une de ces conditions, l'asbl PVT se réserve le droit de ne pas prendre la candidature en considération.

2.3 La remise des prix aura lieu le 29 novembre 2011, à 11 heures, au Cinéma Sauvenière à Liège

ART 3 : Organisation

AGES (Administration et Gestion pour l'Economie Sociale) est une agence-conseil reconnue par la Région Wallonne. Elle a pour objectif l'assistance juridique, administrative et de gestion à de petites et moyennes entreprises d'économie sociale (nouvelles coopératives, sociétés à finalité sociale, associations...). AGES a également développé des compétences en matière de communication : création et gestion d'un site Internet dédié à l'économie sociale (www.econosoc.be) AGES s'occupe également de l'organisation de l'évènement et de la gestion administrative du prix de l'Economie Sociale.

Quelque Chose à Faire est l'entreprise de formation par le travail (EFT) que créa Roger Vanthournout en 1981. Elle forme chaque année près de 180 jeunes dans les travaux du bâtiment. Depuis 1994, Quelque Chose à Faire développe un zoning d'économie sociale avec d'autres partenaires locaux.

SAW-B (Solidarité des Alternatives wallonnes et bruxelloises) est une Fédération pluraliste d'éducation permanente ainsi qu'une agence-conseil. Elle regroupe des entreprises et des associations de l'économie sociale. SAW-B est un porte-parole d'initiatives qui participent à la création d'une économie plus solidaire.

CREDAL (Crédit Alternatif) est une coopérative de crédit social dont l'action s'appuie sur la conviction que l'argent et son usage sont loin d'être neutres dans le fonctionnement de notre société. Pour CREDAL, l'argent peut être un facteur de solidarité et d'inclusion sociale. Fort de ses 150 crédits par an au secteur de l'Économie Sociale, de ses 40 microcrédits annuels à des personnes qui veulent créer leur propre emploi, mais que les banques refusent de soutenir CREDAL constitue une réelle force d'action sociale. Celle-ci est permise et existe grâce à la solidarité des épargnants qui lui confient leur argent. CREDAL est par ailleurs une agence-conseil spécialisée en gestion financière.

Le Réseau Financement Alternatif s'est fixé pour mission de susciter une réflexion sur le rôle de l'argent dans notre société et de promouvoir le développement d'outils financiers à caractère éthique. Il s'associe à Fortis et à Triodos pour créer de nouveaux produits financiers éthiques et solidaires.

Les Editions Luc Pire est une maison d'édition indépendante et généraliste créée en 1994, connue notamment pour sa collection « Grandes enquêtes » qui dénonce les faiblesses de notre démocratie. Les éditions Luc Pire sont partenaires du Prix depuis 98.

Syneco est à la fois une fédération d'économie sociale et une agence conseil qui met son savoir-faire à la disposition des organisations de l'économie sociale. Son objectif: contribuer au développement de l'efficacité de ce secteur.

Cera est un groupe financier coopératif dont la finalité est double: gérer de manière professionnelle son patrimoine, investi principalement dans le Groupe KBC. De concert avec ses partenaires, Cera assure la stabilité et l'expansion de ce groupe et mettre en pratique de manière moderne les valeurs fondamentales de la coopérative, à savoir coopération, solidarité et respect de l'individu, par la participation des sociétaires et par son engagement social.

C'est sous le leitmotiv 'Mécénat coopératif avec une plus-value sociale', que Cera souligne sa mission sociale. Elle le fait en soutenant des centaines de projets sociaux, essentiellement en Belgique, dans les domaines suivants: Pauvreté et exclusion sociale; Médico-social; Agriculture/horticulture et vie rurale; Art et culture; Centre d'expertise Cera pour l'entrepreneuriat et, enfin, Banque et Assurances solidaires dans le Tiers-Monde via la BRS.

ART 4 : Critères et étapes de sélection

4.1

- L'asbl PVT définit l'**entreprise d'Economie Sociale confirmée** comme toute entreprise, située en Région wallonne ou bruxelloise, relevant du secteur de l'économie sociale et capable de produire les comptes de deux exercices complets.
- L'asbl PVT définit la **jeune entreprise d'Economie Sociale d'insertion** comme une entreprise en phase de démarrage où une entreprise ayant créé une nouvelle filiale.

4.2 Les critères retenus pour l'évaluation et la sélection des candidats sont les suivants :

- la pertinence économique-sociale
- la plus value sociale de l'activité, la finalité sociale de l'entreprise
- la création d'emploi
- la crédibilité financière
- le caractère novateur d'une activité de production de biens ou de services
- l'affectation de la bourse

4.3 Les organisateurs opèreront une présélection des dossiers, sur base de critères de recevabilité d'ordre général

4.4 Un pré jury analysera les dossiers et retiendra les dossiers nominés

4.5 L'analyse financière des dossiers sera réalisée entre le 16 juin et le 16 septembre 2011

4.6 Un vote du public sera organisé sur le site www.prixdeleconomiesociale.be; les candidats figureront sur le site. Ce vote aura lieu du 16 Août au 16 septembre 2011

Les organisateurs rappellent que les votes visent avant tout la **promotion du secteur de l'Economie Sociale**, du prix de l'Economie Sociale et des structures participantes.

Un seul vote par adresse mail sera accepté.

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure un candidat en cas d'abus ou de tricherie.

4.7 L'analyse des dossiers nominés sera approfondie et transmise au jury plénier, qui sélectionnera une entreprise confirmée wallonne, une entreprise confirmée Bruxelloise, une jeune entreprise d'insertion et une entreprise active dans le développement durable et l'auteur d'un ouvrage. Au jury plénier, tous les dossiers reçoivent une analyse et attention particulière. Le nombre de vote ne détermine pas l'accès aux nominations.

ART 5 : Prix

Une bourse de 8.000€ sera remise à l'entreprise lauréate de chaque catégorie.

La liquidation de cette bourse est subordonnée à la conclusion d'une convention préalable entre la Présidente de l'ASBL et le lauréat. Le moment du paiement est tributaire de la liquidation des sommes par les pouvoirs subsidiant.

Selon l'activité à laquelle la bourse sera affectée, il sera convenu de la manière de visibiliser le Prix de l'Economie Sociale.

Les organisateurs se réservent la possibilité d'inscrire une entreprise dans la catégorie « développement durable ».

En cas de litige, les Tribunaux de Liège sont seuls compétents.

Pour tous renseignements, nous vous prions de contacter :

**Pour toute information : Anne-France Paligot
04 227 58 89 – info@prixdeleconomiesociale.be
www.prixdeleconomiesociale.be**